

Initiative Nationale pour le Développement Humain -INDH-

L'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) « n'est ni un projet ponctuel, ni un programme conjoncturel de circonstance, c'est un chantier de règne », discours de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du 18 mai 2005.

L'INDH s'inscrit ainsi dans une vision d'ensemble axée autour de trois volets :

- **Processus politique de consolidation de l'Etat moderne** : démocratie, Etat de droit, promotion des droits de la femme et de l'enfant ;
- **Réformes et projets structurants générateurs de croissance** ;
- **Développement humain** dans ses dimensions économique, sociale et culturelle, fondé sur les principes de bonne gouvernance à travers l'information, le suivi et l'obligation de rendre compte.

Elle est fondée sur une vision globale et intégrée du développement social et humain ayant pour objectif de lutter contre les déficits sociaux qui continuent de sévir dans la société et de jeter les bases d'un développement harmonieux des villes et des campagnes.

Elle se propose en outre de renforcer l'action de l'Etat et des collectivités locales sans se substituer aux programmes sectoriels ou aux Plans de Développement Economique et Social des collectivités locales. A cet effet, elle offre une capacité de financement additionnelle pour soutenir les actions permettant de hisser de façon rapide et durable les indices de développement humain à des niveaux appréciables.

Sa mise en œuvre place la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et la précarité au centre des priorités de la politique économique et sociale du pays, et procède d'une démarche déconcentrée basée sur le ciblage des zones géographiques et des catégories les plus démunies ainsi que sur les principes de participation effective des populations bénéficiaires, de planification stratégique, de partenariat avec les acteurs locaux pour assurer une meilleure appropriation et viabilité des projets et des interventions et leur convergence avec les programmes sectoriels en cours.

Pour la période 2006-2010 l'INDH se décline selon les quatre programmes ci-après :

Le programme transversal

Le programme transversal vise d'une part, le soutien des projets à fort impact sur le développement humain à travers l'ensemble des préfectures, préfectures d'arrondissement et provinces du Royaume, particulièrement dans les communes rurales, les quartiers urbains défavorisés et non ciblés, selon une

procédure d'appel à projets pilotée au niveau provincial ou préfectoral et d'autre part, le soutien à la mise en œuvre de l'INDH au niveau territorial par des actions de formation / renforcement des capacités, d'assistance technique, de communication, de suivi-évaluation, d'appui aux Divisions d'Action Sociale (DAS) et aux Equipes d'Animation Communales et de Quartiers (EAC/Q) et de soutien aux associations de micro-crédit.

Le programme de lutte contre la précarité

Piloté au niveau régional, le programme de lutte contre la précarité cible les individus marginalisés et extrêmement vulnérables en vue de :

- Favoriser autant que possible la réinsertion familiale des personnes concernées,
- Améliorer la qualité des prestations offertes actuellement par les associations et institutions publiques pour atteindre des standards de qualité qui garantissent le respect de la dignité humaine,
- Créer des capacités supplémentaires d'accueil là où cela s'avère nécessaire.

Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain

Ce programme, qui cible 264 quartiers parmi les plus défavorisés dans les grandes villes, a pour objectif de réduire l'exclusion sociale et d'atténuer la pauvreté des populations défavorisées par l'amélioration des conditions de vie et le renforcement de l'insertion. Les actions prévues par l'INDH à cet effet sont regroupées sous quatre volets :

- Soutien à l'accès aux services de proximité et aux équipements urbains de base (éducation, santé, route, eau et assainissement, etc.),
- Dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus,
- Soutien à l'action et à l'animation sociale, culturelle et sportive,
- Renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural

Le programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural concerne 403 communes rurales choisies parmi celles ayant un taux de pauvreté supérieur ou proche de 30%, conformément à la carte de pauvreté de 2004 publiée par le Haut Commissariat au Plan.

A l'instar du programme en milieu urbain, ce programme a pour objectif d'améliorer l'indice de développement humain dans les communes concernées à travers notamment :

- L'appui à l'accès aux infrastructures de base, aux équipements sociaux de base et aux services pour les personnes en situation de précarité (société civile) ;

- La dynamisation du tissu économique local par des activités génératrices de revenus et d'emploi,
- Le soutien à l'action et l'animation sociales, culturelles et sportives,
- Le renforcement de la gouvernance et des capacités locales.

En complément aux programmes susvisés, il est prévu également l'engagement de dépenses pour le soutien à la mise en œuvre de l'INDH.

Le cadre institutionnel et réglementaire régissant l'INDH, initiative novatrice et ambitieuse, est conçu pour assurer une mise en œuvre selon des modalités qui garantissent transparence, souplesse et célérité, accordant un rôle pivot aux comités régionaux, préfectoraux, provinciaux et locaux, et privilégiant une gestion par contractualisation axée sur les résultats.

A cet effet, au niveau de la gestion fiduciaire, les recettes et les dépenses afférentes à l'INDH seront retracées dans le cadre d'un compte d'affectation spéciale (CAS) intitulé «Fonds de soutien à l'Initiative Nationale pour le Développement Humain» créé par décret, et dont l'ordonnateur est le Premier Ministre. De même, des mécanismes garantissant la régularité, la transparence et la célérité de l'engagement et de l'exécution des dépenses ont été également prévus. Cependant, l'assouplissement significatif des procédures d'exécution du programme INDH, s'accompagne de dispositions rigoureuses de suivi-évaluation et de contrôle a posteriori.

Un accord de prêt a été signé le 15 décembre 2006 entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et la Banque Mondiale. Il porte sur une contribution au financement de l'INDH pour un montant de 78,9 millions d'Euros, équivalent à 100 millions \$ EU. Cet accord est entré en vigueur le 8 février 2007. Pour sa part, l'Union Européenne a fait un don au Maroc de 60 millions d'Euros, dans le cadre du Programme Indicatif National 2007-2010.

Fiche récapitulative- INDH

● L'INDH vise la réduction de la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, à travers des actions de :

- soutien aux activités génératrices de revenus,
- développement des capacités,
- amélioration des conditions d'accès aux services et infrastructures de base (éducation, santé, culte, route, eau et assainissement, protection de l'environnement etc.),
- Soutien aux personnes en grande vulnérabilité.

● L'INDH permet d'instaurer une dynamique en faveur du développement humain, cohérente avec les objectifs du millénaire, ayant pour valeurs :

- Le respect de la dignité de l'Homme,
- La protection et la promotion des droits de la femme et de l'enfant,
- L'ancrage de la confiance des citoyens en l'avenir,
- L'implication et l'intégration de tous les citoyens dans le circuit économique

● L'INDH s'appuie sur une démarche déconcentrée qui respecte les principes suivants :

- Participation,
- Planification stratégique,
- Partenariat et convergence des actions,
- Bonne gouvernance.

● Chaque programme doit respecter une procédure précise d'identification et de sélection des projets pour sa mise en œuvre pour la période 2006-2010.

● Une enveloppe de 10 milliards de dirhams est allouée pour la période 2006-2010 répartis comme suit :

Programmes concernant l'ensemble des préfectures et provinces :

Programme transversal : 2 500 MDh

Programme de lutte contre la précarité:..... 2 500 MDh

Programmes ciblés territorialement :

Programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain ciblant 250 quartiers urbains : 2 500 MDh

Programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural ciblant 360 communes rurales : 2 500 MDh

● Le financement :

	Crédits en millions de Dh					
	2006	2007	2008	2009	2010	Total
- Etat	1 000	1 100	1 200	1 300	1 400	6 000
- Collectivités	300	350	400	450	500	2 000
- Coopération	200	300	400	500	600	2 000
Total	1 500	1 750	2 000	2 250	2 500	10 000